



- **Tarifs des honoraires* de transaction**

Tranche du prix de vente	Taux TTC maximum applicables à chaque tranche**
Jusqu'à 20.000 euros	Forfait 2.000 euros
De 20.001 à 77.000 euros	Forfait 6.500 euros
De 77.001 à 130.000 euros	8,5 %
De 130.001 à 200.000 euros	6,0 %
De 200.001 à 300.000 euros	5,5 %
De 300.001 à 500.000 euros	5,0 %
Au-delà de 500.001 euros	4,0 %

Exception faite des honoraires en cas de vente de programmes immobiliers donné à la vente par des promoteurs dont les honoraires sont fixés par celui-ci ainsi que la charge à qui ils incombent, et des honoraires de transaction en cas de dossiers dont l'agence effectue des démarches supplémentaires (dépôt de dossier géomètre, dossier de viabilisation, etc...) qui sont fixés à 10% TTC du prix de vente.

- **Tarifs des honoraires d'expertise et de valeur locative**

Les honoraires d'expertise et de valeur locative de chaque bien sont variables et feront l'objet d'un devis préalable.

- **Tarifs des honoraires de location**

A la charge du bailleur : 3 €/m² de frais d'état des lieux + 7 €/m² pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail + 50 euros de frais d'entremise et de négociation.

A la charge du locataire : 3 €/m² de frais d'état des lieux + 7 €/m² pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail.

- **Tarifs des honoraires de gestion**

Honoraires de gestion courante :

7.80 % TTC des sommes encaissées pour les logements neufs****

9.00 % TTC des sommes encaissées pour les logements anciens****

10.00 % TTC des sommes encaissées pour les locaux commerciaux

Honoraires des prestations supplémentaires :

La liste des prestations supplémentaires est disponible sur simple demande dans votre agence.

Honoraires des suivis travaux pour travaux dont le montant est supérieur ou égal à 100,00 euros TTC. Ces honoraires sont de 10 % TTC calculés sur le montant des travaux TTC.

Honoraires autres que gestion courante : consultables en agence.

*Honoraires TTC maximum à la charge du vendeur ou de l'acquéreur en fonction des stipulations contractuelles.

**L'agence se réserve la faculté d'appliquer un taux inférieur à celui indiqué pour chaque tranche.

***Dans le cadre d'une mission complète (Etude de faisabilité, division de parcelle, suivi administratif global, suivi des travaux etc...) l'étude appliquera un taux à la charge du vendeur de 10% TTC sur l'ensemble des biens vendus.

(au taux de TVA en vigueur).

****Taux maximal pour l'ensemble des prestations incluses, voir conditions en agence.